



VILLE DE VAL-D'OR

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-14

AVIS est donné que lors de sa séance tenue le 17 juin 2024 le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement **2024-14** : Règlement visant à citer à titre de bien patrimonial l'église Saint-Nicolas.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 juin 2024.

SIGNÉ

Me Mylène Grondin

Greffière